

1- Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment rempli et signé.
Le seul fait d'accepter une offre de Cezam emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

2- Conditions d'inscription et financières

Le prix comprend uniquement la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix, sauf avis contraire exprimé à l'inscription et option proposée par l'Inter CE. Dans ce cas, ils sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur (décret n° 2010-1584)

Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du CE.

A réception de l'inscription, l'Inter CE fera parvenir une convention de formation précisant les modalités financières.

Une convocation sur laquelle seront précisés la date, le lieu et les horaires de la formation, est adressée au responsable de l'inscription, deux semaines avant le stage.

L'attestation de participation à la formation est adressée à l'issue de la formation.

3- Conditions et moyens de paiement

Un versement de 20% d'acompte est à effectué dès l'inscription, à l'ordre de Cezam Hauts de France

Le solde du prix de la formation est à régler à réception de la facture.

Nos prix de formations sont nets de TVA.

Dans le cadre de stages effectués en intra, les frais de déplacements, le repas du midi du formateur ainsi que les frais de séjour de ce dernier sont à votre charge.

4- Modalités de la formation

Déroulement de la formation

Les horaires sont de 9h à 17h avec un déjeuner de travail de 1h environ.

Action de la formation

Les actions de formation entrent dans le champ de l'article L6313-1 du Code de travail

Assurance

Le CE s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Cezam.

5- Annulation de la formation

Cas d'empêchement des stagiaires

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant doit être notifiée par écrit à Cezam au moins 10 jours avant le début du stage.

En cas d'annulation tardive de votre inscription (moins de 10 jours), Cezam se réserve le droit d'encaisser l'acompte à titre de frais de dédit.

En cas d'une impossibilité de participation à une session signalée la veille ou le matin même de la formation, Cezam se réserve le droit de facturer les frais d'annulation pouvant atteindre le coût intégral de la formation.

Toute formation commencée est dûe en entier.

Cas du report de formation par Cezam

Cezam se réserve le droit de reporter ou de déplacer une date ou un lieu, si le nombre de participants est insuffisant pour assurer un bon fonctionnement pédagogique, au plus tard une semaine avant la date prévue.

L'acompte préalablement réglé sera entièrement remboursé.